

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

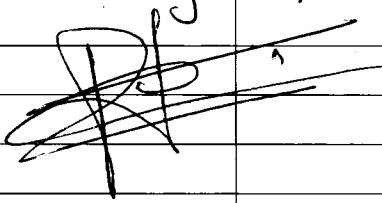
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00098
Numéro SIREN : 381 083 179
Nom ou dénomination : CHARPENTES INDUSTRIELLES RHONE ALPES MEDITERRANEE
CIRAM

Ce dépôt a été enregistré le 07/03/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001042

Désignation de l'entreprise : Société CIRAM Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 2890 ROUTE DE L'AEROPORT 26120 CHABEUIL Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 8 1 0 8 3 1 7 9 0 0 0 2 2 Néant *

				Exercice N clos le, <u>3 0 0 9 2 0 2 2</u>	N-1 <u>3 0 0 9 2 0 2 1</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	Certifié Conforme à l'original 			
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ		416 087	132 887	160 816
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		819 862	73 746	67 542
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		370 319	477 079	282 017
Immobilisations en cours	AV	AW						
Avances et acomptes	AX	AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	93 901	86 401			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	369 433	74 191			
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières*	BH	BI	52 000	45 000				
TOTAL (II)	BJ	2 805 314	BK	1 606 268	1 199 046	715 967		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	67 565	BM	106 946		
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	17 736	BS	15 854		
		Marchandises	BT		BU			
ACTIF CIRCULANT	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	919 938	BY	48 566	871 372	768 692
		Autres créances (3)	BZ	189 709	CA	75 762		
DIVERS	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	803 712	CG	803 712	639 640	
Comptes de régularisation	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	20 200	CI	20 200	1 781	
		TOTAL (III)	CJ	2 018 860	CK	48 566	1 970 294	1 608 675
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 824 174	IA	1 654 834	3 169 340	2 324 641		

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise : Société CIRAM

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300.000.....)	DA	300 000	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	30 000	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	592 794	433 201
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	560 133	302 492
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 482 927	1 065 694
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	571 014	308 189
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	54 755	44 155
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	17 590	6 300
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	474 247	618 971
	Dettes fiscales et sociales	DY	413 456	270 333
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	136 764	
Compte régul.	Autres dettes	EA	18 588	11 000
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 686 413	1 258 948	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 169 340	2 324 641	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 215 125	1 060 525	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 169 339.76 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 172 255.58 Euros et dégageant un bénéfice de 560 132.81 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	548 974		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	843 408		54 000
Installations générales agencements aménagements divers	126 901		
Matériel de transport	477 111		416 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 952		
TOTAL	2 076 345		470 200
Autres participations	92 901		7 500
Prêts, autres immobilisations financières	45 000		7 000
TOTAL	137 901		14 500
TOTAL GENERAL	2 214 246		484 700

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			548 974	548 974
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 800	893 608	893 608
Installations générales agencements aménagements divers			126 901	126 901
Matériel de transport		252 766	640 544	640 544
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			79 952	79 952
TOTAL		256 566	2 289 979	2 289 979
Autres participations		6 500	93 901	93 901
Prêts, autres immobilisations financières			52 000	52 000
TOTAL		6 500	145 901	145 901
TOTAL GENERAL		263 066	2 435 880	2 435 880

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	388 159	27 929		416 087
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	775 865	47 796	3 800	819 861
Installations générales agencements aménagements divers	126 687	214		126 901
Matériel de transport	197 574	74 074	107 443	164 205
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	77 683	1 527		79 210
TOTAL	1 565 968	151 540	111 243	1 606 264
TOTAL GENERAL	1 565 968	151 540	111 243	1 606 264

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	27 929				
Instal.techniques matériel outillage indus.	47 796				
Instal.générales agenc.aménag.divers	214				
Matériel de transport	74 074				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 527				
TOTAL	151 540				
TOTAL GENERAL	151 540				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	41 064	7 502			48 566
TOTAL	41 064	7 502			48 566
TOTAL GENERAL	41 064	7 502			48 566
Dont dotations et reprises d'exploitation		7 502			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	369 433	0	369 433
Autres immobilisations financières	52 000		52 000
Clients douteux ou litigieux	72 551	72 551	
Autres créances clients	847 387	847 387	
Personnel et comptes rattachés	2 084	2 084	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 329	9 329	
Débiteurs divers	178 296	178 296	
Charges constatées d'avance	20 200	20 200	
TOTAL	1 551 281	1 129 848	421 433

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	571 016	99 726	471 290	
Fournisseurs et comptes rattachés	474 247	474 247		
Personnel et comptes rattachés	145 239	145 239		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	69 345	69 345		
Impôts sur les bénéfices	113 221	113 221		
Taxe sur la valeur ajoutée	35 893	35 893		
Autres impôts taxes et assimilés	49 758	49 758		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	136 764	136 764		
Groupe et associés	54 755	54 755		
Autres dettes	18 588	18 588		
TOTAL	1 668 825	1 197 535	471 290	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	391 504			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	128 679			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	300.0000	1 000			1 000

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	134 834
Autres dettes	18 000
Total	152 834

Détail des charges à payer

	Montant
DETTES PROVISIONNEES POUR CONG	
- CP AU 30/09/2022	35 500
PROV PRIME DE BILAN+MACRON	
- PRIME BILAN 30/09/2022 SAL	30 000
- PRIM MACRON SAL	15 000
PROV.PRIME SUR CA	
- PRIME BILAN 30/09/2022 EC	18 000
PROV CS/CP A PAYER	
- CS / CP AU 30/09/2022	12 245
PROV CS/PRIME BILAN	10 000
CFE	3 286
CVAE	2 292
TAXE CODIFAB	25 455
TVTS	4 377
TF	9 164
FC	547
Total	165 866

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	20 200
Total	20 200

ANNEXE

Exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Agents de maîtrise et techniciens	3
Employés	3
Ouvriers	11
Total	19

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	308 190
Total	308 190

Le fond de commerce a été nanti au profit des banques.

Engagements financiers**Engagements donnés**

Autres engagements donnés :		308 189
Nantissement du fonds de commerce	308 189	
Total (1)		308 189
Dont engagements assortis de sûretés réelles		308 189

Engagements reçus**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société a souscrit un contrat retraite IFC à compter de 01/10/2013.
La dette actuarielle de l'IFC est non significative. L'assurance souscrite couvrira probablement l'intégralité du passif.

CHARPENTES INDUSTRIELLES RHONE ALPES MEDITERRANEE CIRAM
Société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros
Siège social : ZA les fontaines
2890 A route de l'aéroport, 26120 CHABEUIL
381 083 179 RCS ROMANS SUR ISERE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 FEVRIER 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à 560 132,81 euros de la manière suivante :

ORIGINE

– Bénéfice de l'exercice 560 132,81 euros

AFFECTATION

– A titre de dividendes 160 000 euros
– Le solde, en totalité au compte "autres réserves" 400 132.81 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
30/09/2021	142 900 €	-
30/09/2020	170 000 €	-
30/09/2019	90 000 €	-

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14 FEVRIER 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Eddy CHAZOT

